

**Note d'information à l'attention des directeurs généraux
des agences régionales de santé et des préfets**

Objet : actualisation des informations liées au déploiement du vaccin Covid-19 Vaccine AstraZeneca®

Annexes :

- tableau récapitulatif du nombre de médecins et d'officines déclarés par région et par département pour la première livraison en ville du vaccin AstraZeneca
- note du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale sur l'efficacité du vaccin AstraZeneca
- 1. **Une ouverture anticipée aux personnes de 50 à 64 ans inclus à risque de forme grave de Covid-19 (atteints de comorbidités) au sein des structures de soin**

Conformément à l'annonce du ministre des solidarités et de la santé en date du 18 février 2021, il a été décidé que les doses livrées dans les établissements de santé les semaines du 1^{er} février et du 8 février pourraient désormais être administrées aux personnes de 50 à 64 ans inclus à risque de forme grave de Covid-19 (atteints de comorbidités), dans les structures de soins (notamment les hôpitaux).

Cette ouverture est applicable à compter de ce jour 19 février 2021.

Ces mêmes personnes auront accès à la vaccination en ville à compter du 25 février 2021 (voir infra).

2. **Une forte mobilisation des médecins pour la vaccination en ville par AstraZeneca**

A compter du 25 février, les personnes de 50 à 64 ans inclus à risque de forme grave de Covid-19 auront accès à la vaccination par les médecins de ville volontaires, approvisionnés par les pharmacies d'officine.

Près de 30 000 médecins de ville se sont déclarés volontaires auprès de 11 000 officines pour se voir livrer des doses dès la livraison de la semaine du 22 février, ce qui témoigne d'une réelle mobilisation pour la vaccination.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif du nombre de médecins et d'officines déclarés par région et par département.

Au regard du nombre de doses disponibles, il a été décidé de livrer 1 flacon de 10 doses par médecin, ainsi que 2 flacons supplémentaires par officine ayant déclaré au moins un médecin, afin qu'un maximum de vaccins puissent être envoyé sur le terrain, au plus près des besoins. Ces flacons seront destinés aux médecins volontaires qui souhaitent vacciner.

La prochaine livraison du vaccin AstraZeneca interviendra autour du 28 février, et sera donc déployée dans les pharmacies au cours de la semaine du 1^{er} mars (sous réserve du respect du calendrier de livraison). Les médecins volontaires pour se voir livrer des doses seront invités à se signaler auprès de leur pharmacie de référence entre le lundi 22 février matin et le mercredi 24 février 23h. Les pharmacies rempliront la même plateforme de télé-déclaration que cette semaine.

3. Eléments d'information utiles sur l'efficacité du vaccin AstraZeneca

Vous trouverez en annexe une note d'information du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale sur l'efficacité du vaccin AstraZeneca, qui peut être diffusée largement.

Pour mémoire, le professeur Alain Fischer, président du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, peut intervenir lors de réunions que vous souhaiteriez organiser avec les acteurs locaux, notamment les professionnels de santé, autour du sujet de l'efficacité du vaccin AstraZeneca. Vous pouvez solliciter son intervention en écrivant à l'adresse suivante : morgane.lepoul@sante.gouv.fr.